

Our French Lesson

AVIS A TOUS CEUX QUI VEULENT APPRENDRE LE FRANÇAIS.

La nouvelle direction de l'Abeylle qui a pour but la conservation et la propagation de la belle langue française en Louisiane a résolu de donner aux Américains l'opportunité d'apprendre le français pour la modique somme de 75 sous par mois, montant de l'abonnement mensuel au journal. Notre nouvelle méthode permettra également aux Louisianais désirant se perfectionner dans l'étude plus complète de la langue de leurs ancêtres, de pouvoir le faire avec la plus grande facilité et sans perdre un temps précieux que trop souvent réclament leurs affaires.

Nous avons en effet obtenu de Monsieur M. D. Berlitz, chevalier de la Légion d'honneur, officier d'Académie, l'autorisation de publier chaque jour dans nos colonnes une leçon tirée de sa méthode dont la réputation est mondiale.

Nous continuons aujourd'hui la publication de la première leçon.

Afin de permettre aux débutants de pouvoir comprendre parfaitement la méthode, nous publierons en Anglais les notices explicatives qui accompagnent chaque leçon.

Toute personne n'ayant pu pour une raison quelconque suivre nos premières leçons aura toujours la ressource de se les procurer en nous demandant de lui envoyer les numéros du journal correspondant aux leçons qui lui manquent.

NOTICE TO ALL PERSONS WHO WOULD LEARN THE FRENCH LANGUAGE.

As the conservation and the propagation of the French language in Louisiana are among the prime desiderata cherished by the new administration of the New Orleans Bee, it has been decided to inaugurate a system whereby Americans will be enabled to study French for the small sum of seventy-five cents per month—amount of one month's subscription to the paper. The published exercises will be of great help to Louisianians who would wish to gain more accurate understanding of the idioms and grammatical construction of the language of their ancestors, without taxing either

their time or their intellectual forces.

By permission of Prof. M. D. Berlitz, Knight of the Legion of Honor, Officer of the French Academy, we are publishing in the columns of the Bee, a series of graduated exercises from Prof. Berlitz's work, whose excellence is recognized the world over.

We shall continue these lessons every day. In order to facilitate the task for beginners, we will accompany the explanatory notes with the English equivalent.

Any persons who, for some reason or other, has missed the first lessons, can obtain back numbers of the paper, either by calling at our office or requesting that they be forwarded by mail.

The advantages claimed for this method are:

(a) The lessons are mostly based on object-teaching; this results in the students associating perception with the foreign expressions; he thus is soon able to think in the foreign idiom.

The method is designed: (1) For self-instruction: The student in such case reads over aloud, and several times, each lesson and then asks himself the questions of the book, answering them.

(2) For reciprocal instruction in clubs or parties of friends, each member alternately taking the role of the teacher, asking the questions and letting the others alternately answer. This has the advantage over self-instruction that the ear is more thoroughly drilled in catching the foreign sounds by hearing other people's voices, and, as several heads know more than one, each student will be able in his turn to correct mistakes made by his fellow-students.

(b) Nearly all the lessons are in shape of conversation, in order to continually drill the student's ear and tongue.

(c) The most useful is always taught first, so that the student's mind is not encumbered with rules and word forms that he cannot immediately use and will forget again before reading them.

(d) Where rules are to be given, they are illustrated by striking examples, so that even those who are not good grammarians can fully understand them.

(e) The pronunciation of all difficult words or expressions is carefully transcribed, so that the students need not constantly rely on their teacher, and can, if necessary, progress entirely without him.

(f) All idioms or other difficult

expressions are carefully explained in order to emancipate the intelligent students from their teacher.

LE PASSE DEFINI.

(Là passai deff-finny).

THE PAST DEFINITE.

The passé défini is a special tense used in French.

1. When you speak of an historical event, as: Christophe Colomb découvrit l'Amérique en 1492 (Columbus discovered America in 1492). Alexandre le Grand vainquit Darius (Alexander the Great conquered Darius); Napoléon ter naquit à Ajaccio en 1769 (Napoleon the First was born in Ajaccio in 1769), etc.

2. In narrations, speaking of occurrences in a time entirely elapsed, as: L'année dernière nous fîmes un voyage en Europe; nous nous embarquâmes à New-York, mais mon frère préféra s'embarquer à Boston. Last year we made a trip to Europe; we embarked at New York, but my brother preferred to embark at Boston, etc.

REMARK. In English the passé défini and the imperfect are both translated by the imperfect tense; the difference between the two French tenses is that the former is the narrative tense, the latter the descriptive tense. The essential parts of a narration are therefore expressed with the past definite, while the with explanations not strictly indispensable, such as the description of anything already existing, the description of a locality, the occurring of an event which had previously begun or was at that time still incomplete, etc.

The endings of the pas défini are, as, a, âmes, âtes, érent for the first conjugation; is, is, it, times, ites, irent for the second and fourth, and us, us, ut, ômes, érent for the third.

There are so many irregularities in the past definite of verbs that they should be learned from the verb-table.

In conversation, the past definite is almost always preferred to the imperfect.

Les Tribunaux

COUR CIVILE DE DISTRICT.

Nouveaux procès.

Philip Werlein Ltd. vs. Achille J. Lhoite, séquestre, \$131.20. Florence Conroy Tompkins vs. T. J. Perrin, et Mme M. P. Lacey, saisie provisoire, \$312.20. Joe Kaufman Co., Ltd. vs. The Stark Rolling Mill Co., saisie, \$600.11.

Alfred D. Danziger vs. P. M. Lambert et als., pour service professionnel, \$400. Miehert J. Walsh vs. Recorder des Hypothèques, mandamus. Veuve Anna Maylie vs. H. W. Carrico, pour possession d'un legs. Joseph A. Lafontaine et als. vs. Mme Veuve Charles Lafontaine, réclamation, \$1,000. Magnolia Realty Co., vs. E. J. Crabtree, réclamation, \$420.

Successions.

Les successions suivantes ont été ouvertes mardi: Mme Amelia Johnson, épouse d'Edward Dodds; Anthony Galliano et Louise Dora Argus son épouse; Mme Veuve A. J. Peery, Mme Eganaline Hodges Range.

PREMIERE COUR DE CITE.

Nouveaux procès.

Ramsay & Danziger vs. Chas. Rodick, réclamation, \$58.50. Marks Isaacs Co., vs. E. B. Gaubone et als., in solido, réclamation, \$50. Felix Picone vs. Mme Veuve Vincent Frederico, réclamation, \$16.03. Joe Beninati, vs. Mme Nettie Sattler, réclamation, \$10. Ernest A. Carrere vs. F. G. McFarlane, réclamation, \$75 vs. T. J. Wright, réclamation, \$11. Wm. A. Shuler, vs. Anthony Monteleone, Jr., réclamation, \$22.25. H. Goodman & Co., vs. Tony Orlando, réclamation, \$36.05. Celestin Loverlain vs. H. P. Dominique et P. F. Gannuch, réclamation, \$17. John D. Feitel vs. Owen W. Brown et als., réclamation, \$67.02. Jacob Buckman vs. Joseph Whitobsky, réclamation, \$13. Goodyear Fire & Rubber Co., vs. Carl O. Hanson, réclamation, \$24.31. Annonie Co. Ltd. vs. A. G. G. G. L., réclamation, \$31.99. Edward Henry Walsdorff vs. Benjamin J. Harrison, réclamation, \$14.51. John D. Mix, Jr. vs. J. Wolf, réclamation, \$150 vs. T. A. Proby, réclamation, \$20.

LEURS BRUTALITES.

La Dépêche: Bruxelles, 10 août. — Suivant "le Soleil", un gros de uhlans du Luxembourg est arrivé à Tong. Le commandant pénètre l'armée au point dans l'hôtel de ville; exigeant que le drapeau belge fut enlevé de l'édifice communal de l'église. Le bourgmestre répondit qu'il ne recevait d'ordres que du roi

des Belges. Le commandant se retira.

Un autre officier se présenta, accompagné de uhlans et il enleva 7,600 fr. contenus dans la caisse communale, puis, au bureau de poste, il prit une somme de 10,000 fr.

Ils ont acheté ensuite des vivres pour 1,200 gr., car tous les Allemands mourraient de faim.

Comment vivra Paris pendant la guerre

Declarations du rapporteur général du Budget de la Ville.

Le problème du ravitaillement et de l'hygiène de Paris est un de ceux qui ont le plus vivement préoccupé dès le début de la guerre. En dépit des mesures très rigoureuses qui ont été prises à la première heure, la population s'est ressentie et s'est émue du brusque renchérissement de la vie. Elle s'est demandée comment on parviendrait à subvenir à ses besoins et à la protéger contre la famine, les maladies, la misère, bref contre tous les fléaux qui surgissent au cours d'une campagne pour peu qu'elle se prolonge.

Une commission nationale a été instituée comme on sait, dans le but d'étudier et de résoudre cette grave question, mais encore faut-il qu'elle ait à sa disposition les moyens d'accomplir sa tâche généreuse. Elle les aura. M. Daussat, l'actif conseiller municipal du troisième arrondissement et rapporteur général du budget de la ville, nous a pleinement rassurés à ce sujet en nous fournissant des précisions que tous les Parisiens liront avec intérêt.

Vous ne vous figurez pas combien l'on travaille depuis huit jours dans les bureaux du département et de la ville pour mettre Paris à l'abri des surprises qu'il pourrait avoir à redouter. Bien que le Conseil municipal ne soit pas investi d'un mandat officiel depuis que l'état de siège a été proclamé, il n'en a pas moins concouru de tout son effort à l'œuvre de préservation matérielle et morale que la population réclame à juste titre.

Un des premiers problèmes qu'il importait d'éclaircir est celui de l'eau potable. "De ce côté, il n'y a, je crois, rien à craindre. J'ai reçu, en effet, l'assurance que les bassins d'Ivry et de Saint-Maur pouvaient fournir régulièrement et

pour une durée illimitée 200,000 mètres cubes d'eau pure par jour; ajoutez-y celle qui nous vient des aqueducs, nous aurons donc une quantité suffisante pour la consommation de la ville.

"Quant au lait il y en a en abondance; il suffira de suppléer aux moyens de le transporter qui font défaut à la suite de la mobilisation des hommes, des chemins de fer et des chevaux. On y parviendra.

"Pour ce qui est du blé et de la farine, la question regarde le gouvernement militaire de Paris. Il est absolument urgent de rentrer les moissons qui sont particulièrement belles cette année. Le président du Conseil a adressé aux femmes et aux indisponibles un appel qui sera certainement entendu; on pourra à la rigueur, et si les bras qui s'offriront sur place sont jugés insuffisants, embaucher des adolescents à Paris et dont le désarmement est "indésirable" en pareil moment. D'autre part, je constate que les légumes ne font plus défaut. Il serait nécessaire toutefois que l'autorité militaire s'arrangât pour surveiller et protéger les convois qui viennent la nuit de la banlieue.

"L'approvisionnement de Paris n'aura pas, vous le voyez, à souffrir des calamités de la guerre, du moins autant que je puis prévoir. L'état sanitaire est également fort rassurant et jusqu'ici aucune menace d'épidémie.

Il ressort de ceci, non cher conseil, que l'hygiène ne court aucun risque, et que la famine n'est point à nos portes. Nous nous plaisions à l'espérer. Reste pourtant un point noir: la possible misère. L'argent se fait rare, les ateliers chôment plus ou moins, les petites industries si nombreuses sont dans un profond désarroi.

On s'en est préoccupé, croyez-le bien. Les mariés ont commencé par multiplier les secours qu'elles accordent aux indigents. Mais comme le numéraire manquait, on a été contraint de donner des coupures de 5 francs, puis de 20 francs. Résultat: les fonds ont été rapidement épuisés. J'ai eu, alors, l'idée de créer dans mon arrondissement des bons de 1 et de 2 francs et d'obtenir de certains commerçants, tels que laitiers, épiciers, boulangers, charcutiers, qu'ils les acceptassent en paiement. Ils se font rembourser ensuite à la mairie. Aucun rapport, par conséquent, avec les assignats; ces bons, revêtus de la signature d'un adjoint au maire, n'ont cours que dans les maisons qui d'avance y ont consenti

par écrit; ils sont immédiatement remboursables et ils rendent aux familles nécessiteuses les plus précieux services. "Mon innovation, je suis heureux de le constater, fonctionne avec tant de succès qu'elle a été adoptée dans la plupart des autres arrondissements.

"Grâce à ce moyen fort simple, on parvient à ne distribuer que des secours proportionnés aux besoins de chacun et, par suite, à les renouveler plus fréquemment.

"De plus, l'Etat a voté une loi qui fixe un secours de 1 fr. 25 par jour à la femme sans ressources dont le mari est sous les drapeaux, mais comme les crédits ne seront disponibles que dans une dizaine de jours et que la misère n'attend pas, le préfet de la Seine, dont il faut louer la sollicitude et l'activité, a pris un arrêté aux termes duquel la ville était autorisée à suppléer l'Etat jusqu'à ce que celui-ci soit en mesure de s'exécuter. Le Conseil municipal n'a point hésité à assumer cette charge qui représente une dépense de 500,000 francs par jour.

"Il a surgi, enfin, une floraison prodigieuse d'œuvres privées. L'initiative individuelle accomplit de véritables miracles. Je pense, toutefois, que ces œuvres devraient se grouper autour de l'office central dont la création est décidée. Il importe de ne point disperser des efforts si l'on désire qu'ils soient efficaces: une discipline s'impose, une méthode est indispensable. L'office central qui vient de se fonder sous la présidence de Mme la générale Michel, la vaillante femme de notre gouverneur militaire, est appelé, dans cet ordre d'idées, à rendre d'inestimables services.

"Nous sommes, vous le voyez, prêts à supporter avec sérénité et confiance les rigueurs d'une guerre qui, dès à présent, s'annonce glorieuse.

E. A. ANDRIEU, SUCCESSEUR JULES ANDRIEU PROPRIETES FONCIERES STOCKS ET BONS 802 RUE PERDIDO Membre de la New Orleans stock Exchange, P. O. Box 11, Nouvelle-Orléans, La.

SPORTSMEN'S SPECIAL



LOUISIANA SOUTHERN R. R. N. O. T. & M. R. R. CO., LESSEE

SHELL BEACH TOUS LES DIMANCHES

Départ Ar. Shell Beach 5:00 A. M. || Départ Shell Beach Ar. Nouvelle-Orléans 4:10 P.M. Arrêts: Rue Poland, Avenue Friscoville, St. Bernard, Reggio, Ysclosky. 6:05 A. M. || 5:15 P. M.

SERVICE PAR MOTOR-CARS

\$1.00 Aller et Retour SAMEDI ET DIMANCHE sur tous les trains.

Pêche et chasse de premier choix. Appât sur les lieux à Shell Beach. Bon Restaurant. Le service ci-dessus est en plus des trains réguliers.